

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 21 décembre 2020

Convocation du : 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD,
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD,
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT,
Jean-Pierre BRIOULLE excusé a donné pouvoir à Alain BOYOD,
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Michel RICOU-CHARLES,
Serge EYSSERIC excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET,
Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT.

**ORDRE DU JOUR : Convention de période d'adaptation en entreprise (PAE) entre
Défense mobilité et la CCBD**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention de Période d'Adaptation en Entreprise (PAE)
Vu l'avis favorable de la commission environnement déchets en date du 3 décembre 2020,

Les militaires peuvent demander une reconversion professionnelle en entreprise. Dans ce cadre, ils doivent effectuer une période d'adaptation de 120 jours ouvrés rémunéré par le Ministère de la Défense. En échange, l'entreprise s'engage à lui proposer un contrat à durée indéterminée ou pour une durée déterminée de 6 mois.

Considérant,

- la demande d'un militaire en reconversion professionnelle de travailler aux services techniques à compter du 1^{er} février 2021 ;
- la période d'adaptation de 120 jours ouvrés prise en charge par Défense mobilité du 1^{er} février au 22 juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve la candidature du militaire en reconversion professionnelle au service collecte et déchèterie pendant la période du 1^{er} février au 22 juillet 2021.
- Approuver le contrat à durée déterminée de 6 mois pour un poste d'adjoint technique au service collecte et déchèterie pour la période du 23 juillet au 22 janvier 2022.
- Autorise le Président à signer la convention de période d'adaptation en entreprise à passer entre le Ministère des armées, le candidat et la communauté de communes Buëch-Dévoluy.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 23 + 8 pouvoirs	Pour : 31	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20201221-De139_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2020

Affichage : 30/12/2020

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

